

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Présents : Monsieur le Maire- Hélène Darly- Alexandre Liénard- Patrick Douai -Jean Marc Meurant- Alain Basly- Jean Pierre Bertrand-Christophe Marissal

Absents excusés : Louis Bertrand – Alain Macaret (1 pouvoir) - Michel Picavet (1 pouvoir) - Paulin Lescut- Philippe Dufrenne-Jacky Hocquet (1 pouvoir)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

1) Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservations des actes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte rendu de la réunion est remplacé par un procès-verbal qui est signé par le Maire et le secrétaire, qui sera dans notre commune : la secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire fait lecture du document qui spécifie que le procès-verbal de chaque séance sera arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le secrétaire.

Le PV est soumis à l'approbation des élus présent lors de la séance, après prise en compte de leurs remarques éventuelles.

Le procès-verbal est publié sous forme électronique lorsque la commune ou le groupement dispose d'un site internet.

Que la commune ou le groupement concerné dispose d'un site internet ou non, il est par ailleurs tenu de mettre à disposition du public un exemplaire papier. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté.

L'exemplaire original du procès-verbal, établi au choix de la collectivité sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

2) Infos du groupement de commandes gaz de la 3 CA :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des augmentations du gaz en janvier. Les contrats étaient arrivés à terme et ont été reconduits pour 3 ans avec ENGIE à prix constant.

Les propositions de Total Energie étaient plus chères et la commission d'appel d'offres n'avait que quelques heures pour décider.

Monsieur le Maire montre au conseil municipal les détails des tarifs gaz avec la 3CA et prouve que l'augmentation est conséquente.

Ce tableau indique les consommations de nos différents locaux et les prix globaux sont les suivants :

3742.87€ TTC en 2021 et avec les mêmes consommations en 2022 13 3489.34€ TTC soit 356.60 %.

Monsieur demande au conseil municipal de prêter attention au chauffage des locaux concernés.

Chacun d'entre nous se doit de faire remarquer aux utilisateurs des locaux, les consignes pour limiter les coûts.

3) Appel à projets « Sentier de nature » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le ministre de la transition écologique a lancé un appel à projets sur la restauration ou création de 1000 Kms de sentiers.

Après avoir lu le projet sur internet Monsieur le Maire indique que cela est impossible chez car nous n'avons pas de terrains publics genre forêt ou autres parcs.

4) Programme Electrification Rurale :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la SEAA pour les travaux de renforcement ou de sécurisation de ligne électrique de notre territoire.

La liste des travaux doit être rendue avant le vendredi 27 janvier 2022.

5) Permanence pour l'enquête publique sur la valorisation des eaux de l'exhaure des carrières :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la présence pour ouvrir et fermer la porte de la mairie lors des permanences de l'enquête publique pour les eaux d'exhaures.

Les permanences du commissaire enquêteur se dérouleront les :

- 24/10 de 9h à 12h
- 09/11 de 16h à 19h
- 19/11 de 9h à 12h
- 24/11 de 16h à 19h

Monsieur Alexandre Liénard se propose le samedi 19/11/22. Pour les autres dates Monsieur le Maire s'en occupera.

6) Noël du personnel communal :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de définir l'organisation pour l'arbre de Noël du personnel communal.

Après débats collectifs et constat des « Noël » antérieurs, il apparaît que peu d'employés souhaitent se retrouver lors de cette fête.

Le conseil municipal décide de ne pas faire d'arbre de Noël.

Monsieur Christophe Marissal propose de mettre la carte cadeaux dans les fiches de paie avec une restriction des achats (carte non destinée aux achats denrées alimentaire, alcool, etc...)

La distribution des cugnoles de l'école se fera le vendredi 16 décembre 2022 et les modalités seront définies lors du prochain conseil.

7) Point sur les travaux :

- Bas-côtés et tontes sont faits.
- Nous avons installé un chauffe-eau chez Monsieur Stouvenin (lave mains) il souhaite un plus grand voir pour un de 150 litres.
- Nous avons programmé de refaire le cimentage du haut du mur de façade de sa partie louée.
- Chute de morceaux de béton à ses entrées et peur des chutes sur ses véhicules et les hommes.
- Ancienne porte métallique sur le pignon sud à reboucher en parpaings. Gros courant d'air dans son bâtiment.
- Tôles plastique de l'avancée de l'ancien quai de chargement à déposer.
- Refaire le garde-corps de la petite porte d'entrée.
- Nous avons fabriqué et posé des protections des sorties de chauffe-eau de la salle des sports (coups de pieds et casse des tubes sortie chauffe-eau)
- Salle des fêtes :
- Les canalisations des eaux pluviales se jetant dans la rivière de la salle des fêtes étaient bouchées. Nous avons découvert une première casse du drain qui mène à la rivière, et puis une seconde, et puis une troisième, et un bricolage fait d'un tuyau PVC coupé en 2 fixé avec du fil de fer, remis au-dessus du fourreau pour câbles électriques par l'entreprise DUEZ, avec l'ancienne municipalité.
- Réfection de l'escalier qui descend à la rivière et qui s'érodait fortement.
- Nous allons faire des travaux d'isolation des plafonds de l'école maternelle et notamment le dortoir.
- Réfection partielle des passages piétons, limites de stationnement.
- Remplacement des panneaux de signalisation rouillés sur l'ensemble de la commune.
- Vérification et signalisation des poteaux et vannes incendie.
- Ecluse avec feux :
- Nous avons eu plusieurs incidents dû à la décharge des batteries et vol avec destruction. Aujourd'hui le chantier est terminé, il reste la réception après quelques semaines de fonctionnement.

8) Infos et questions diverses :

- Vente du hall CD124 :
Le compromis a été signé le 20/10/2022 avec Monsieur Gérald Fourdrignier.
- Infos 3CA :
Le Président avait la volonté d'employer un DGS coûtant 120 000€ l'année. Les débats houleux associés à un mail que Monsieur le Maire a fait parvenir à tous les délégués ont contraint le Président à retirer sa délibération de la séance.
- Cérémonie du 11 novembre :
Compte tenu des problèmes de santé de Monsieur le Maire, il ne rendra pas hommage aux portes drapeaux cette année. Celui-ci est reporté au 08 mai 2023.
- Rallye de Nuit des Frontières à Felleries
- Nous avons 9 collégiens dompierois qui sont à Saint Thérèse à Avesnes sur Helpe (information de leur part)
- Invitation de la Sainte Cécile par l'Harmonie de Dompierre.

Monsieur le Maire souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour.

11) Délibération pour convention RGPD :

1) Qu'est-ce que le RGPD ?

Règlement Général sur le Protection des Données.

Sont concernés par exemple :

- Les données personnelles (nom, prénom, numéro de téléphone, de sécurité social, adresse, date de naissance etc...).

Tout établissement quel que soit sa taille est concerné par le RGPD.

2) Comment le mettre en œuvre dans notre commune :

- Passer par une société privée quelconque et nous avons été de nombreuses fois sollicités. Nous avons toujours refusé car un projet était en cours d'élaboration avec la Communauté de Communes depuis 2018.
- Il a été décidé avec le CDG59 d'établir une convention tripartite avec eux, la 3CA et les communes qui souhaitaient adhérer.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'ils veulent procéder de cette manière car ce n'est pas simple et les sociétés privées n'ont la fiabilité d'une association du Centre de Gestion et la Communauté de Communes où nous trouverons toujours notre interlocuteur.

Le coût pour notre commune à cette participation triennale est de 1000€.

La référente sera évidemment la secrétaire de mairie seule habilitée à avoir accès à toutes les données personnelles à protéger

Monsieur le Maire propose après lecture de la délibération de voter afin de signer la convention et ainsi nous mettre en conformité.

Le RGPD est une garantie de confiance et de transparence numérique pour les administrations.

Monsieur Christophe Marissal nous indique que le coût est élevé par rapport à la prestation qui sera effectuée. Monsieur le maire évoque le besoin de la prestation pour être en conformité avec la loi. Monsieur Marissal acquiesce.

Votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11


Contre : 0

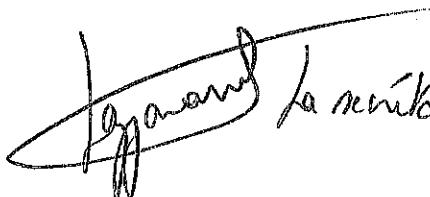
Abstention : 0

La séance fut levée à 21h00.

Vu par Nous, Jean Pierre LIBERT, Maire de la Commune de Dompierre sur Helpe, pour être affiché le 20 octobre 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Dompierre sur Helpe, le 20 octobre 2022.

Le Maire, 

 La secrétaire 4